



Commission des Compétitions Jeunes et Seniors

SAISON 2025/2026

PROCÈS-VERBAL N°15

Réunion du jeudi 16 octobre 2025

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

COUPE DE FRANCE 2025/2026

6^{ème} Tour

Tirage au sort effectué le 15 octobre 2025 au siège de la Ligue par MM. Toufik MOUKRIM, Secrétaire Général et Philippe COUCHOUX, Secrétaire Général Adjoint de la Ligue de Paris I.D.F..

Les matches auront lieu le dimanche 26 octobre 2025 à 14h30, sur le terrain du club premier nommé ; possibilité de jouer le samedi 25 octobre 2025 avec l'accord des 2 clubs.

La liste des **11 matches** est disponible sur le site internet de la Ligue de Paris Ile de France de Football.
<https://paris-idf.fff.fr/competitions?id=435164&poule=12&phase=1&type=cp&tab=resultat>

INFORMATION TERRAINS :

La Commission informe les clubs qu'ils doivent évoluer sur un terrain classé **NIVEAU T5 minimum** pour leur rencontre.

La Commission demande aux clubs de SAINT MICHEL FC 91, ETOILE BOBIGNY et ARGENTEUIL FC de fournir un terrain de repli classé T5 minimum pour leur match de Coupe de France, **au plus tard le mardi 28 octobre 2025**, à défaut la rencontre sera inversée :

. 55041154 SAINT MICHEL FC 91 1 / US IVRY FOOTBALL 1 du 26/10/2025
. 55041157 ARGENTEUIL FC 1 / FLEURY 91 FC du 26/10/2025
. 55041156 ETOILE BOBIGNY 1 / ESA LINAS MONTHERY 1 du 26/10/2025

Terrain indisponible 26/10/2025.

Les clubs recevant ayant un problème de terrain doivent fournir **un terrain de repli, pour le vendredi 24 octobre 2025 à 12h.**

En cas de terrain indisponible, la rencontre sera inversée automatiquement.

ARBITRAGE :

Désignation de 3 arbitres officiels sur tous les matches à la charge du club recevant.

DELEGATION :

Désignation d'un délégué officiel sur tous les matchs à la charge de la LPIFF.

Rappel réglementaire :

En cas de résultat nul à la fin du réglementaire, il sera procédé directement à l'épreuve des tirs au but (suppression des prolongations).

Nombre de joueurs sur la feuille de match :

Les clubs peuvent faire figurer 16 joueurs sur la feuille de match jusqu'au 6ème tour inclus.

Lorsqu'un club décide de faire figurer sur la feuille de match le nombre maximum de joueurs autorisé, l'inscription d'un gardien de but remplaçant, numéroté 16, est impérative.

Remplacements :

Il peut être procédé au remplacement de CINQ joueurs au cours d'un match en trois séquences au maximum, à partir du 3ème tour.

U17 – CHAMPIONNAT

540 651 – FRANCILIENNE 94 LE PERREUX (R3/I)

Courriel de FRANCILIENNE 94 LE PERREUX informant du forfait général de son équipe.

U16 – CHAMPIONNAT

53397695 BUSSY ST GEORGES FC 1 / FONTENAY SOUS BOIS US 1 du 02/11/2025 (R3/C)

Reprise de dossier.

Courriel du Service des Sports de la Ville de BUSSY indiquant la réouverture des terrains des stades Maurice HERZOG et Michel JAZY le 1er et 02 novembre 2025.

Cette rencontre reste fixée à domicile.

53395969 NEUILLY SUR MARNE SFC 1 / MITRY COMPANS GOELLY 1 du 19/10/2025 (R3/C)

Courriel de NEUILLY SUR MARNE SFC et de la Mairie de THORIGNY indiquant le prêt d'un terrain.

La Commission fixe cette rencontre le dimanche 19 octobre 2025 à 13h00, sur le stade du Moulin à VENT à THORIGNY.